

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/03/2026

Référence
D2026_06

Objet de la délibération
Approbation du Budget Primitif 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

Date de la convocation
05/03/2026

Date d'affichage
06/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mille vingt-six et le vendredi treize mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie.
MM. MORGEAT Guillaume, BEDU Stéphane.

Excusé(e-s) :

Absent(e-s) : MARTIN Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Anne-Claire DESFORGES

Objet de la délibération : Approbation du Budget Primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,
Vu la délibération D2026_04, concernant l'Affectation des résultats du budget 2025 du 13 mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir discuté et délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026, arrêté comme suit :

Soit un total par section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 710 834.22 €
Recettes : 710 834.22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 286 835.77 €
Recettes : 286 835.77 €

SOIT UN TOTAL :

Dépenses : 997 669. 99 €

Recettes : 997 669. 99 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/03/2026
Le Maire
Delphine BRUCHET